Déclaration de l'UNSA Education au CTSD de l'Hérault du mardi 19 février 2013.

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les Membres du CTSD de l'Hérault

Nous sommes réunis pour étudier les opérations de carte scolaire du département de l'Hérault dans l'enseignement Primaire.

Pour l'UNSA Éducation et tous ses syndicats, la priorité donnée au premier degré est un investissement indispensable dans le processus de refondation de l'ensemble du système scolaire

Pour la première fois depuis plusieurs années, la dotation accordée à notre académie puis à notre département est positive et conséquente. Certes 66 postes supplémentaires ne suffiront pas à faire oublier cinq années de destructions massives d'emploi ni à rétablir en une seule rentrée scolaire, des conditions d'enseignements réellement meilleures dans le département. L'UNSA Education note avec satisfaction que les signaux d'alertes locaux que nos représentants ont lancés depuis plusieurs années ont été entendus. Pour autant, certains territoires du département ont été négligés ou du moins, leurs spécificités n'ont pas été prises en compte. Pour l'UNSA Education certaines situations doivent être réexaminées, pour que la réussite des élèves puisse se concrétiser dans tous les territoires, dans tous les quartiers.

Plus particulièrement, l'UNSA Education attire l'attention du comité sur la nécessité de ne pas transformer localement deux mesures importantes de la Refondation en variable d'ajustement.

Le principe « de plus de maîtres que de classes » doit accompagner fortement la rénovation pédagogique de l'école primaire, permettre de faire vivre pleinement les cycles et d'assurer les liaisons entre la maternelle et le CP d'une part et entre le CM2 et le collège d'autre part, afin de donner sens et réalité au socle commun.

Ces postes spécifiques ne peuvent et ne doivent en rien venir contrebalancer une hausse d'effectif découlant d'une fermeture de classe.

De la même manière, le projet de loi d'orientation et de programmation reconnaît le caractère spécifique de l'école maternelle et son ouverture possible aux enfants de moins de trois ans.

Les postes spécifiques « scolarisation des deux ans » ne peuvent servir de variables d'ajustements sur les secteurs ou déjà la scolarisation des enfants de trois ans est difficile.

Ces « réemplois » ou « contre-emplois » pourraient survenir notamment en cas d'enseignants absents non remplacés, ce qui est malheureusement le cas de tous les secteurs du département et cela toute l'année.

Sur ce point, nous déplorons vivement qu'il n'y ait aucune création de postes de titulaire remplaçant tant la situation dans les écoles de notre département est difficile.

Pour cela l'UNSA Education demande, que le comité spécial départemental de l'Hérault saisisse, dans les plus brefs délais, le comité hygiène sécurité et condition de travail de l'Hérault sur la question du remplacement dans les écoles du département et de ses incidence sur les conditions de travail des personnels.

Enfin, l'UNSA Education de l'Hérault, comme les années précédentes attire l'attention du Comité Technique sur la situation spécifique des supports « Admissibles au deuxième concours 2013». Il y deux ans, l'Unsa Education avait dénoncé le choix des décharges directions comme supports d'accueil. Aujourd'hui, au regard de la charge de travail déjà insupportable des directeurs d'écoles, nous réaffirmons cet avis. Les décharges de direction ne doivent pas être des supports de formation.

La nécessaire Refondation de l'Ecole Publique Laïque que nous appelons de nos vœux doit pouvoir se traduire localement pour que les personne que nous représentons puissent retrouver confiance et espoir dans le système éducatif qu'ils servent dans l'intérêt de tous les élèves.